

N°23

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie  
BASTARAUD Sébastien

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge  
BOITTE Gilles  
VELTHUIS Asaïs  
CEPRANI Eric  
KOUYATE Hawa  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)  
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)  
GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama  
LOUJAHDI Brahim  
MOILIME Hassanata  
BAILLON Jean-François  
BRAHIM Marwa  
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)  
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)  
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h05)  
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte  
JACQUART Ludovic  
ARAB Dalila  
ROUSSEL Danièle  
SELEMANI Ivette  
PRUNIER Gérald  
LARDIC Stéphan  
RATNATHURAI Ziromi  
AGUIRREBENGOA Carole  
BOREL YERETAN Stéphanie  
PERRAN Dominick  
LIBERT Amaud  
ETIENNE Walnex  
PEDRAZO Jennifer  
WAVELET Manuel

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 23h37 à  
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François  
BLANCHET Stéphane  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
BACON Jean-François  
MOULINNEUF Serge  
BENAMMOUR Mériem  
BOITTE Gilles  
GEFFROY Philippe  
HAMDAOUI Naïma  
CAMARA N'Na Fanta  
CORDIN Olivier  
GEFFROY Philippe  
CHANTRELLE Laurent  
GAUTHIER Raymond

#### Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMDAOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Affaires économiques  
Service émetteur : Direction du développement économique

Objet : Délégation de service public du marché : Rapport d'activité de la société SOMAREP 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34, relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune

**VU** l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de service public,

**VU** sa délibération n° 02 du 15 novembre 2016 attribuant à la société SOMAREP, la délégation de service public du marché d'approvisionnement,

**VU** le rapport d'activité fourni par la société SOMAREP,

**VU** l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il revient au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activité de la société SOMAREP,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Prend acte à	33 voix	
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Prend acte	33 voix	
Ne prend pas acte	9 voix	Groupe "Aimer Sevrans", Groupe "Vers une nouvelle dynamique"
Abstention	2 voix	Mme Saki, M. Jous
NPPV		

**ARTICLE 1 :** **PREND ACTE** du rapport d'activité de la société SOMAREP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera : - adressée au Comptable public



**Le Maire**

**Stéphane BLANCHET**

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : **06 JUIL. 2022**

Affiché le : **08 JUIL. 2022**